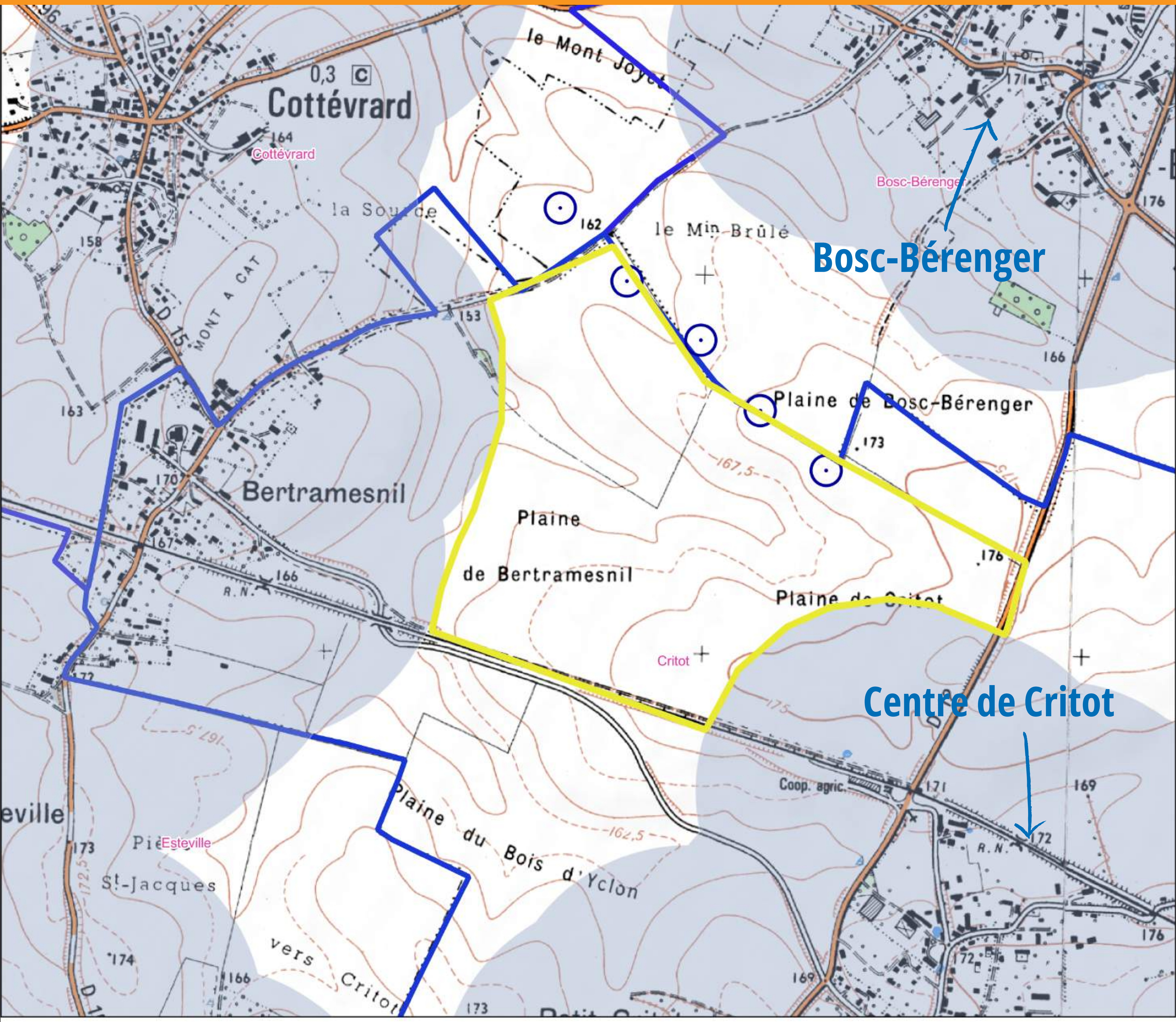


LE PROJET D'EXTENSION

La société VSB énergies nouvelles étudie la possibilité d'étendre le Parc éolien des Trois Plaines sur la commune de Critot.

ZONE POTENTIELLE D'EXTENTION

La zone encadrée ici en jaune représente la zone d'implantation potentielle des éoliennes. Elle a été déterminée en superposant les contraintes dont nous avons déjà connaissance (distance aux habitations, contraintes de l'armée, captage d'eau...). Des études ont été lancées dans le but de créer l'implantation la moins impactante pour la faune, la flore, ainsi que les habitants.

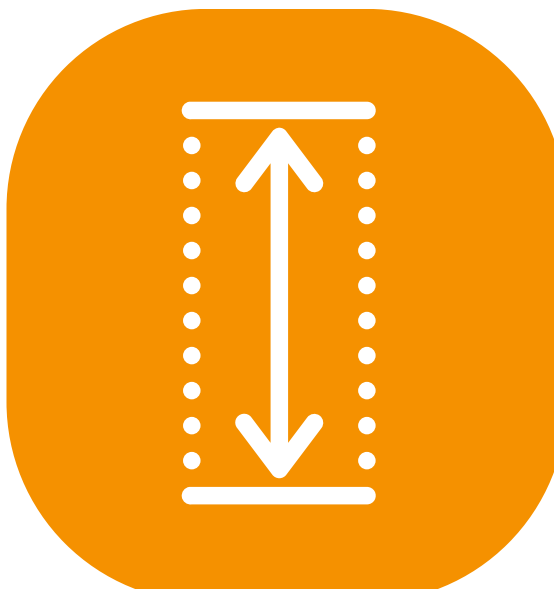


PROJET ÉOLIEN DE CRITOT	
Département de la Seine-Maritime (76)	
PROSPECTION	
	VSB énergies nouvelles 15 rue de Turbigo 75002 Paris Tél. : 04 66 21 78 43
Date : 04/03/2024	
LEGENDE :	
Critot	
Cottévrard	
Bosc-Béranger	
Zone potentielle	
périmètre de 500m autour des habitations	
Échelle : 1:10 000	Format : A3
Création : EFO	CdT : E.Fortes
0 500 m	

LES CHIFFRES CLÉS



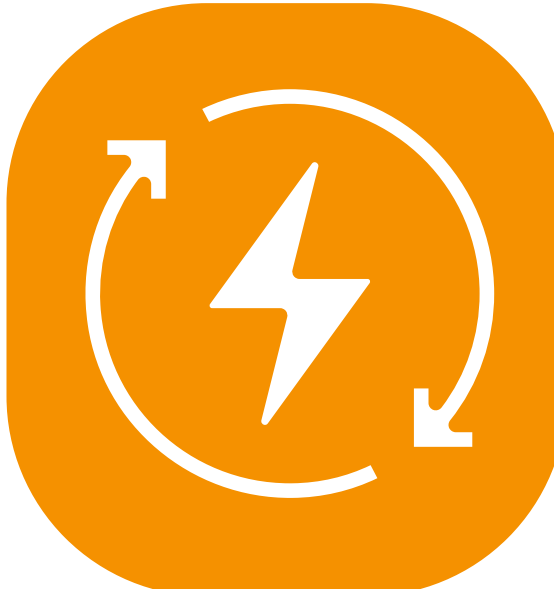
3 À 4
éoliennes



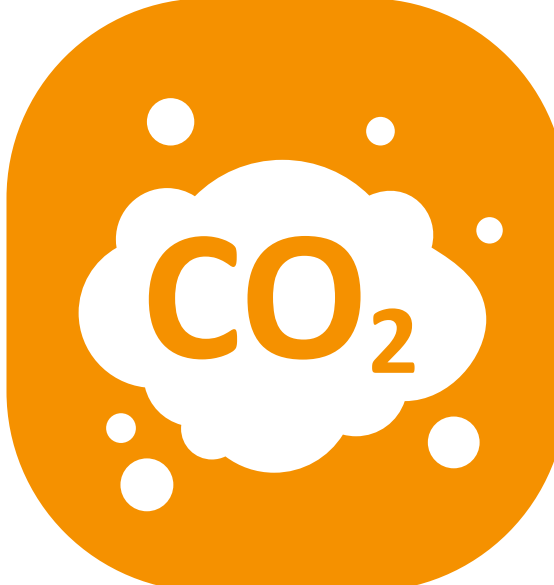
158M DE HAUTEUR
en bout de pale



MINIMUM 500M
des habitations

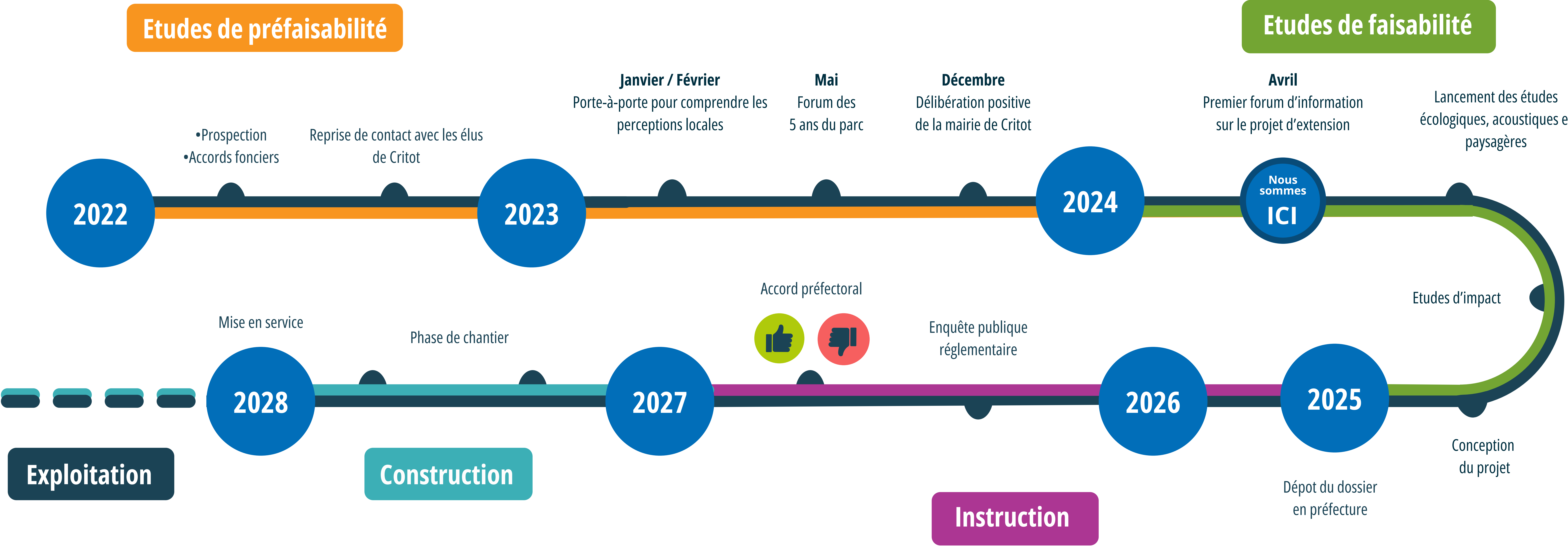


4MW
de puissance unitaire



12 782 TONNES
de CO2 évitées par an

QUELLES SONT LES ÉTAPES POUR RÉALISER UNE EXTENSION DU PARC ÉOLIEN DES TROIS PLAINES ?



LES ÉTUDES MENÉES

Elles sont réalisées par des bureaux d'étude indépendants et spécialisés pendant environ un an. Les aspects écologiques, paysagers et acoustiques sont étudiés. Le dossier de demande d'autorisation environnementale, déposé en préfecture, est composé des différentes études ainsi que d'une note de présentation et d'un résumé non techniques, de documents financiers et d'éléments graphiques. C'est à partir de ce dossier que la préfecture autorise ou non le projet.

LES ÉTUDES D'IMPACT

L'OBJECTIF ?

Étudier avec précision l'impact des éoliennes sur le territoire. Des mesures permettant d'éviter, de réduire ou de compenser ces éventuels impacts pourront être prises



Les études paysagères

Elles identifient puis analysent les sensibilités paysagères présentes dans un rayon d'environ 11 kilomètres, pouvant aller à une vingtaine de kilomètres autour du projet. Elles tiennent compte des éléments paysagers environnants : monuments historiques, sites inscrits, lieux de vie, effets cumulés avec les autres parcs éoliens...



Les études acoustiques

Elles mesurent le bruit ambiant depuis les habitations les plus proches du projet à l'aide de sonomètres. Ces études permettront de s'assurer du respect de la réglementation en vigueur par rapport aux riverains.



Les études environnementales

Un bureau d'études spécialisé réalise les expertises de terrain sur les habitats naturels, la faune et la flore. Les études permettront de définir précisément les enjeux naturels locaux, sur les quatre saisons, afin d'aboutir à un état initial environnemental. Elles décriront également les impacts et les mesures d'évitement, de réduction et de compensation, afin d'aboutir à la variante la moins impactante.



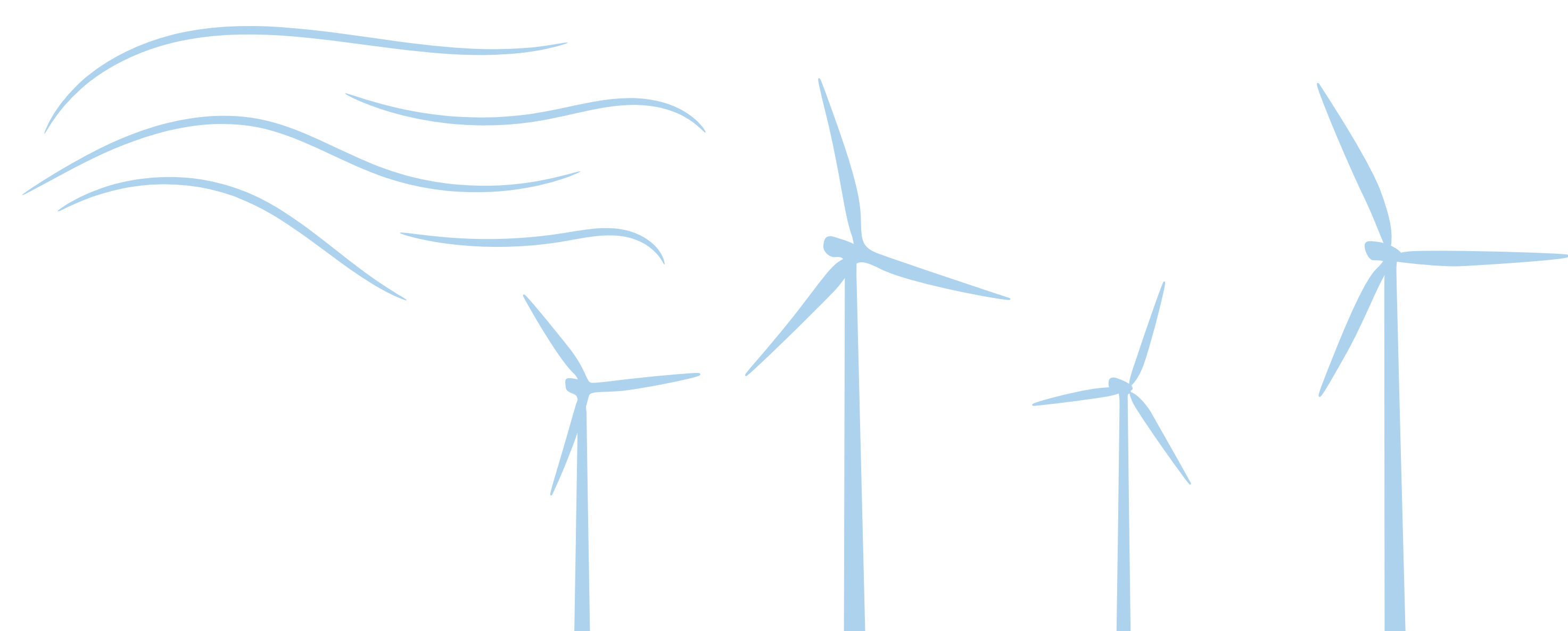
Les mesures de vent

L'étude de vent sera réalisée grâce aux données du parc existant ainsi qu'avec de nouveaux capteurs placés sur les éoliennes. Ces capteurs permettront de connaître avec précision la direction et la vitesse du vent. Des micros seront également placés sur les éoliennes pour étudier les déplacements des chauves-souris.

LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS

L'ÉNERGIE ÉOLIENNE EST-ELLE VRAIMENT FIABLE ALORS QU'ELLE EST INTERMITTENTE ?

Pour qu'une éolienne fonctionne :
10 KM/H MINIMUM
90 KM/H MAXIMUM



L'énergie éolienne n'est pas intermittente, mais variable. Les éoliennes sur le territoire français tournent et produisent de l'électricité entre 75% et 95% de leur temps disponible (hors panne). Les raisons pour lesquelles elles ne tournent pas 5% du temps sont nombreuses :

- Un vent inférieur à 10 km/h est insuffisant pour faire démarrer et tourner une éolienne
- Un vent trop fort (supérieur à 90 km/h) entraîne l'arrêt de l'éolienne, de manière à éviter tout risque de casse du matériel et des équipements, et minimiser leur usure. Ces arrêts pour cause de vents forts sont peu fréquents en France métropolitaine et sont souvent automatisés : ils ne dépassent pas 10 jours par an.
- Une éolienne peut aussi être mise volontairement à l'arrêt pendant de courtes périodes pour réaliser des opérations de maintenance : cette indisponibilité ne représente que 1,5 % du temps, soit environ 5 jours par an.
- Enfin, lors de bridages acoustique ou écologique, les éoliennes peuvent aussi être freinées voire arrêtées.

Aujourd'hui, les technologies développées permettent de prévoir la production éolienne 3 jours à l'avance (notamment grâce aux technologies de météo). L'énergie éolienne devient donc de plus en plus prévisible. De plus, l'efficacité des nouvelles machines développées s'accroît. Elles permettent de produire de l'énergie éolienne avec des vents de plus en plus faibles.

Cette information est souvent communiquée mais c'est une erreur de compréhension qui n'est pas si simple à assimiler ! On vous explique. Les éoliennes ne produisent pas constamment à pleine puissance, cela dépend de la force et de la vitesse du vent. Afin de comparer les installations éoliennes entre elles ou à d'autres installations, on utilise la notion théorique de facteur de charge (exprimé en heures). Ce dernier représente la production moyenne de l'installation ramenée à la production théorique si cette dernière fonctionnait en permanence à pleine puissance. Le facteur de charge de l'éolien français est de l'ordre de 21 à 25 %. Ainsi, si une éolienne fonctionne entre 75% et 95% du temps, elle fonctionne à pleine puissance, entre 21 et 25% du temps. Néanmoins, ceci n'entache en rien la pertinence de cette technologie car sa rentabilité intègre bien cet élément. L'éolien produit une énergie de source renouvelable, qui par définition ne peut pas être régulée par l'Homme.

UNE ÉOLIENNE
FONCTIONNE ENTRE
75 ET 95%
DU TEMPS

LES ÉOLIENNES FONCTIONNENT-ELLES VRAIMENT QUE 28% DU TEMPS ?

EST-CE QU'UNE ÉOLIENNE, C'EST VRAIMENT ÉCOLOGIQUE ?

Une éolienne n'émet pas de CO₂ lorsqu'elle produit de l'électricité mais il faut en effet tenir compte de ses émissions durant la totalité de la vie de l'installation, dites « du puits à la roue ». Ce sont celles qui résultent de toutes les phases : construction, exploitation et démantèlement.

Selon une étude de l'ADEME sur l'analyse du cycle de vie des éoliennes en France, l'électricité éolienne émet en moyenne 7 gCO₂eq.KWh, valeurs proches de celles avancées par le GIEC (11 gCO₂eq.KWh). A titre de comparaison, selon le GIEC, le gaz fossile émet 495 g de CO₂, par kWh et le charbon 910 g de CO₂ par kWh (voir le graphique présenté durant le forum).

Au cours de sa première année d'exploitation une éolienne rembourse l'ensemble de l'impact en CO₂ de son cycle de vie y compris l'énergie nécessaire à sa construction. La durée de vie des installations est aujourd'hui estimée à plus de 20 ans, ainsi, une éolienne produit plus de 19 fois l'énergie que ce qu'elle consommera durant son cycle de vie.

POURQUOI RÉALISER UNE EXTENSION DU PARC ÉOLIEN ?

LES CHIFFRES CLÉS DE L'ÉOLIEN EN NORMANDIE

5% DE L'ÉNERGIE ÉOLIENNE
INSTALLÉE EN NORMANDIE (8ÈME
RÉGION FRANÇAISE)

+ DE 400 ÉOLIENNES

1 832 MW DE PUISSANCE INSTALLÉE

2915 EMPLOIS (+27% PAR RAPPORT À
2021)

Le réchauffement climatique et ses conséquences, la raréfaction des ressources énergétiques fossiles et la dégradation de la qualité de l'air comptent parmi les enjeux majeurs du XXI siècle auxquels l'humanité doit faire face.

L'ÉOLIEN DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE EN FRANCE

En avril 2020, la France accélère son engagement dans la transition énergétique en adoptant, le décret relatif à la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE), qui fixe les objectifs de transition énergétique du pays jusqu'en 2028. L'éolien terrestre tient un rôle essentiel dans cette politique de développement car à l'horizon 2028, ce seront entre 34,1 GW et 35,6 GW qui devront être implantés en France métropolitaine.

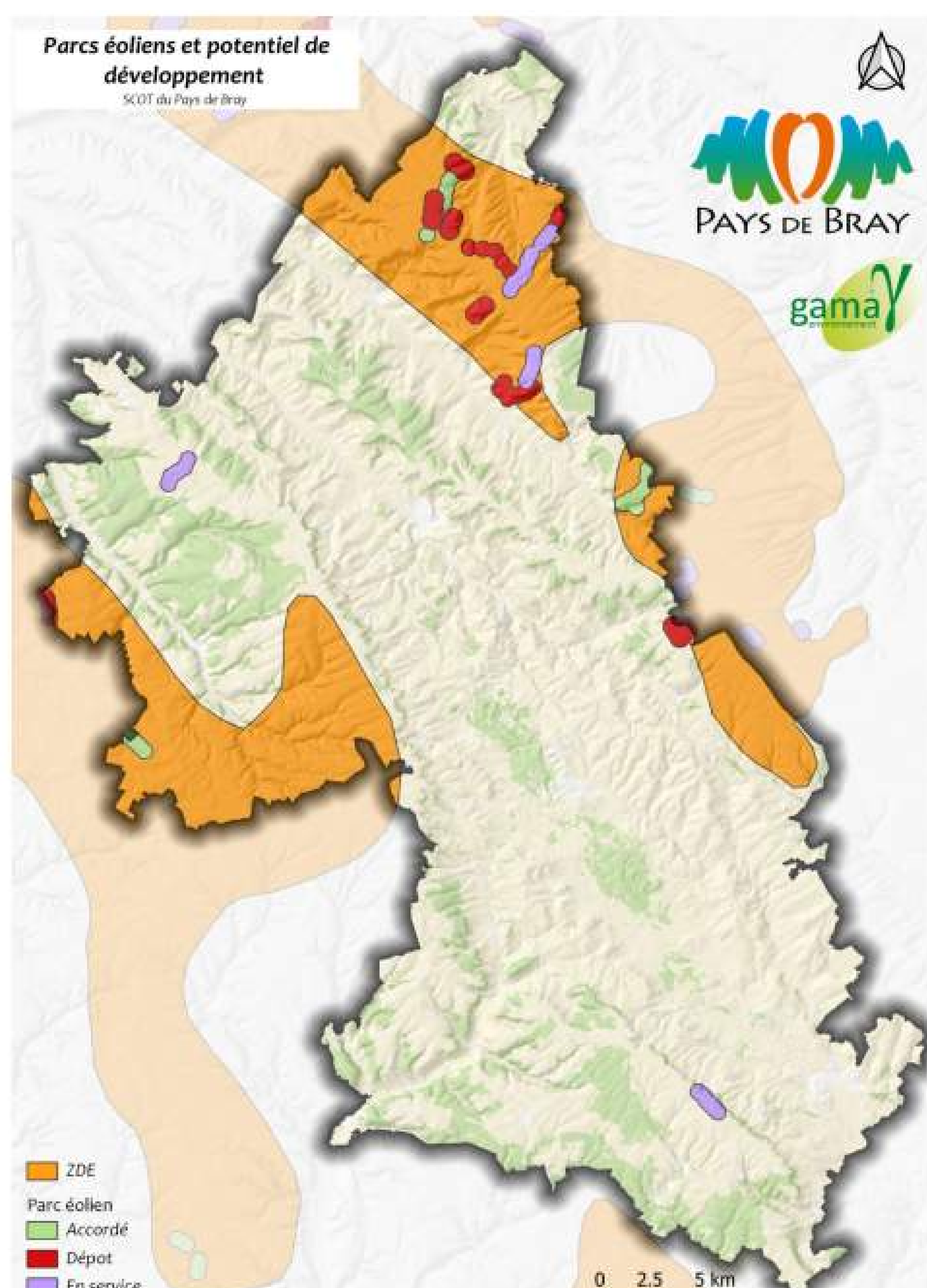
DE 2022 À 2023
+1,96W

2023
23,1 GW

INSTALLER ENTRE 1100 ET 1325 MW SUPPLÉMENTAIRES EN ÉOLIEN TERRESTRE D'ICI 2030 EN NORMANDIE

En matière de production d'électricité à partir de sources renouvelables, la Normandie peut compter sur un gisement éolien important avec des vents supérieurs à 6 m/s en moyenne sur 25% du territoire (potentiel supérieur à 280 w/m2). Ainsi, la Normandie fixe des objectifs ambitieux de développement d'éolien terrestre et en mer !

AVEC LES PARCS EN MER EN COURS, LA NORMANDIE POURRAIT COMPTER EN PLUS SUR 4 GW D'ÉNERGIE ÉOLIENNE POTENTIELLE. AINSI, LA NORMANDIE DEVIENDRA LA PREMIÈRE RÉGION FRANÇAISE EN TERMES D'ÉNERGIE ÉOLIENNE MARITIME.



Parc éoliens et potentiels sur le territoire, Source : Gamma Environnement (carte tirée du rapport de présentation du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Bray, Volet 4 et 5)

LE PAYS DE BRAY « TERRITOIRE DURABLE 2030 »

La région Normandie a labellisé, en 2018, le Pays de Bray de « Territoire Durable 2030 ». L'objectif principal est d'accompagner le territoire dans la mise en œuvre d'une stratégie globale et ambitieuse de développement durable. D'ici 2025, le PETR mettra en application le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Bray qui précise les règles de développement des ENR :

- « Participer localement à l'effort global de lutte contre le changement climatique, en profitant des leviers disponibles et des opportunités qu'offrent le territoire... »
- « Accompagner le développement des projets ENR, dès l'amont, et en concertation avec les parties prenantes, pour favoriser l'acceptabilité sociale des projets... »
- « Travailler l'intégration des projets ENR dans le paysage (proche et lointain), en accord avec les enjeux paysagers et patrimoniaux locaux... »

Sources :

- notre-environnement.gouv.fr
- Rapport du SRADDET
- paysdebray.org
- Ademe – potentiel éolien en Normandie

LA CONCERTATION

Depuis début 2023, Demopolis Concertation accompagne VSB énergies nouvelles dans sa démarche de concertation volontaire !
La démarche permet d'engager le dialogue avec tous les acteurs concernés par ce projet et de travailler main dans la main avec le territoire !

RETOUR SUR LES ACTIONS DE CONCERTATION

FEVRIER 2023



Etude des perceptions : échanges avec les habitants sur le parc actuel et une possible extension !



MAI 2023

Forum des 5 ans du parc
Publication de 2 vidéos sur le parc actuel

JUILLET 2023

Distribution de la 1ère lettre d'information



JANVIER 2024

Distribution de la 2ème lettre d'information

AVRIL 2024

Forum d'information sur le projet d'extension et ses études

LES OBJECTIFS DE LA DÉMARCHE

- Vous informer en continu des avancées du projet
- Echanger régulièrement avec vous et répondre à vos questions
- Vous associer aux étapes clés du projet, en vous rendant acteurs de son évolution, pour co-construire collectivement un projet de territoire

Pour permettre une information large et complète de la population, nous partageons régulièrement des actualités sur le projet via des Lettres d'information !



DÉCOUVREZ LE SITE INTERNET DU PROJET !

Pour connaître la suite du projet et retrouvez toutes les informations sur les études, revoir les vidéos, rendez-vous sur le site Internet !

WWW.EOLIEN-CRITOT.FR

